

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2024.**

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue **le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, le règlement numéro 2284 intitulé : *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024)*, sera adopté.

Montréal, le 21 novembre 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate